

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°004

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Modification du tableau fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le tableau du Conseil municipal du 4 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°27 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 relative à la fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux;

Vu la délibération n°132 du Conseil municipal du 15 octobre 2020 portant rectification de la délibération n°27 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux ;

Considérant le courrier en date du 21 décembre 2020 de Monsieur Jean-Jacques KARMAN, Conseiller municipal, reçu en Mairie le 22 décembre 2020, dans lequel celui-ci demande de ne plus percevoir d'indemnité de fonction de conseiller municipal ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de modifier le tableau fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE, la modification suivante au sein du tableau fixant le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération :

- Fixation à zéro euro de l'indemnité de fonction de Monsieur Jean-Jacques KARMAN, Conseiller municipal.

DIT que les autres dispositions du tableau restent inchangées.

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc119161-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,
Karine FRANCLET

